REGLEMENT 4ème EDITION DU FESTIVAL « DE MAICHE AVEC LA NATURE 2026 »

ARTICLE1 - LIEU ET DATES :

Le festival « de Maiche avec la Nature » se déroulera à Maîche au Château du Désert, salle Jeanne d'arc, église et salle de l'Union, le vendredi 4 septembre 2026 de 13 h 30 à 18 h, le samedi 5 septembre 2026 de 9 h à 19 h et le dimanche 6 septembre 2026 de 9 h à 18 h.

Ce festival grand public a pour objectif de sensibiliser et de rassembler autour de la nature, en mettant en lumière sa beauté et sa fragilité.

ARTICLE 2 - CHOIX DES EXPOSANTS :

La sélection des exposants est effectuée par l'association **Focus Nature Haut-Doubs**, à la suite de l'étude des candidatures reçues. L'association se réserve souverainement le droit d'accepter ou de refuser une candidature sans avoir à motiver sa décision. Elle informera au plus tôt les candidats exposants de l'acceptation ou du refus de leur candidature. Les exposants de l'édition 2025 ne peuvent pas postuler pour l'édition 2026. Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul thème.

En cas d'acceptation, la participation devient **effective uniquement à réception du formulaire de confirmation**, à retourner par **c**ourriel avant fin avril 2026.

Les candidatures se font exclusivement en ligne, les postulants reconnaissent et acceptent les contraintes techniques liées à Internet (débits variables, temps de chargement, dysfonctionnements éventuels…). L'association ne pourra être tenue responsable de ces aléas.

Un **accusé de réception** est systématiquement envoyé ; il appartient au candidat d'en vérifier la bonne réception.

ARTICLE 3 - STAND D'EXPOSITION :

Les supports d'exposition sont constitués de panneaux en bois. Il est **strictement interdit d'écrire, percer, scotcher, visser ou modifier ces supports**, ainsi que de couper les câbles. En cas de problème, l'exposant doit en informer le responsable de salle.

Chaque stand est équipé d'une table et 2 chaises, d'éclairage par spots LED et d'un raccordement électrique.

L'organisation ne fournit pas de système d'accrochage (fils, crochets etc..). Les dimensions exactes des stands seront communiquées ultérieurement.

L'association se réserve le droit d'attribuer les emplacements selon les besoins de l'exposition. **Aucun changement d'emplacement ne pourra être demandé.**

ARTICLE 4 - CESSION D'AUTORISATION D'EXPOSER :

L'admission comme exposant est nominative. Toute cession, sous-location, prêt ou transfert — à titre gratuit ou onéreux — de tout ou partie de l'emplacement est **strictement interdite**, sauf accord écrit préalable de l'organisation.

ARTICLE 5 - ŒUVRES EXPOSEES :

Aucun thème n'est imposé, mais les œuvres doivent être **en cohérence avec l'esprit du festival** "De Maîche avec la nature" : nature, faune, flore, paysage…

Pas de support imposé, celui-ci doit être soigné et ne devra pas présenter de risques pour la sécurité des visiteurs.

ARTICLE 6 - DROITS D'INSCRIPTION, CAUTION ET ANNULATION :

Aucun droit d'inscription ni caution n'est demandé.

Les frais de déplacement restent à la charge de l'exposant. Les participants au festival « de Maiche avec la Nature » ne peuvent prétendre à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

En cas d'empêchement, l'exposant est invité à prévenir l'organisation dès que possible.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte de données numériques ou d'annulation du festival pour des raisons indépendantes de leur volonté.

ARTICLE 7 - ASSURANCE :

Les exposants sont seuls responsables des œuvres exposées et de leur matériel sur le site pendant toute la durée du festival.

L'association Focus Nature Haut-Doubs décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.

ARTICLE 8 - PROMOTION ET COMMUNICATION :

L'exposant donne l'autorisation à Focus Nature Haut Doubs d'utiliser les photos, fournies lors de sa candidature, pour la campagne de promotion du festival (Presse, télévision, internet, réseaux sociaux…) et exclusivement dans ce cadre et avec mention du © et du nom de l'auteur. Aucune indemnité ne sera due à l'auteur pour cette utilisation.

Les exposants sont encouragés à relayer la communication du festival sur leurs propres réseaux sociaux.

ARTICLE 9 - MISE EN PLACE DES STANDS :

Les œuvres seront mises en place par les exposants le **vendredi 4 septembre 2026**, de 8 h à 12 h. **Il ne sera pas possible de s'installer le jeudi 3 septembre 2026.**

La présence des exposants est obligatoire pendant les trois jours du festival.

ARTICLE 10 - VENTES :

Chaque exposant est libre d'organiser son stand, et de proposer ses œuvres, livres, cartes postales ou autres produits à la vente. **Aucun pourcentage ne sera demandé par les organisateurs du festival**. Ne pas décrocher les cadres vendus avant le dimanche 6 à 18h, ou prévoir un cadre de remplacement.

En aucun cas, le Festival ne pourra être tenu pour responsable d'un manque de vente de vos tirages, livres, cartes postales ou autres. Le Festival se charge de vous mettre dans les meilleures conditions pour accueillir le public et déploie les volets de communication nécessaires (TV, Radio, affiches, flyers, banderoles…) pour assurer une présence suffisante du public.

ARTICLE 11 – HEBERGEMENT ET REPAS :

L'organisation met à disposition un **hébergement gratuit** au gîte du camping de Maîche, du **jeudi soir au dimanche matin**. Tout autre mode d'hébergement restera **à la charge de l'exposant**. Pour les midis, il est prévu un repas préparé par notre partenaire restaurateur au tarif d'environ 14 € avec une boisson et café. Un menu végan est disponible sur demande.

ARTICLE 12 - DEMONTAGE DES STANDS :

Les œuvres devront être retirées par l'exposant le dimanche 6 septembre 2026 à la fermeture de l'exposition, soit à partir de 18 h.

En participant au festival « de Maiche avec la Nature », l'exposant déclare :

- **Être l'auteur des œuvres présentées**
- **Garantir que son activité respecte la préservation des espèces naturelles et la protection des milieux, conformément à la réglementation en vigueur.**
- **Accepter de respecter sans réserve le présent règlement.**

Fait à Maiche, le 15 novembre 2025

Focus Nature Haut Doubs

NB : Pour toutes questions sur ce règlement envoyer un mail à :
exposants@festivalphotomaiche.fr